

T651.50

Dispositions tarifaires relatives aux bus urbains
de Brigue, Viège, Sion, Martigny et Scuol

Édition du 10.12.2023

Modifications valables à partir du 10 décembre 2023

Chiffre	Modifications
tout le tarif	Adaptations rédactionnelles
1.1	Actualisation des réseaux de Brigue et de Sion, suppression du réseau de Klosters
2.1.6	Modification du délai de prévente de 2 à 6 mois au plus tôt
2.4	E-Tickets, nouveau renvoi au T600, chiffre 3
3.4.6/4.4.6/5.5.6/6.4.6/7.4.6	Plus aucun abonnement pour les chiens n'est disponible, hormis le passeport chien (annuel/mensuel) selon T654.
3.5	Adaptation des prix
4.5	Adaptation des prix
5.1.5/5.2.5	Complément sur les surclassements
5.3	Compléments sur les cartes journalières désormais possibles
5.4	Nouveau chiffre sur les titres de transport de groupe
5.6	Complément des prix des cartes journalières, des billets de groupe, de l'assortiment de 1 ^{re} classe et des surclassements
7/12	Suppression des bus urbains de Klosters
7.5	Modification des prix des abonnements
10.8	RogF/RemitF, nouveau renvoi au T600, chiffre 13
12.3	Complément Châteauneuf/St-Léonard

Table des matières

0.	Remarques préliminaires	5
0.1	Généralités	5
0.2	Termes.....	6
1.	Champ d'application.....	7
2.	Dispositions générales.....	8
2.1	Généralités	8
2.2	Validité.....	8
2.3	Titres de transport de raccordement	8
2.4	E-Tickets.....	9
2.5	Remboursements.....	9
3.	Bus urbain de Brigue.....	10
3.1	Titres de transport unitaires.....	10
3.2	Cartes multicourses de billets unitaires	10
3.3	Cartes journalières.....	10
3.4	Abonnements.....	11
3.5	Assortiment, prix et validité	11
4.	Bus urbain de Viège.....	13
4.1	Titres de transport unitaires.....	13
4.2	Cartes multicourses de billets unitaires	13
4.3	Cartes journalières.....	14
4.4	Abonnements.....	14
4.5	Assortiment, prix et validité	14
5.	Bus urbain de Sion	16
5.1	Titres de transport unitaires.....	16
5.2	Cartes multicourses de billets unitaires	16
5.3	Cartes journalières.....	17
5.4	Titres de transport de groupe.....	17
5.5	Abonnements.....	18
5.6	Assortiment, prix et validité	20
5.7	Surclassements	23
6.	Bus urbain de Martigny	24
6.1	Titres de transport unitaires.....	24
6.2	Cartes multicourses de billets unitaires	24
6.3	Cartes journalières.....	25
6.4	Abonnements.....	25
6.5	Assortiment, prix et validité	26
6.6	Canaux de vente.....	26
7.	Bus urbain de Scuol	27
7.1	Titres de transport unitaires.....	27
7.2	Cartes multicourses de billets unitaires	27
7.3	Cartes journalières.....	27
7.4	Abonnements.....	28
7.5	Assortiment, prix et validité	28
7.6	Canaux de vente.....	29
8.	Titres de transport forfaitaires, SDN et facilités.....	30
8.1	Enfants, militaires et animaux	30
8.2	Abonnement général ,abonnement seven25 et AG Night.....	30

8.3	Abonnement demi-tarif.....	30
8.4	Autres titres de transport forfaitaires	30
8.5	Facilités de voyage pour les voyageurs avec un handicap.....	30
9.	Vélos, bagages, contrôle et irrégularités	31
9.1	Chargement de vélos par les voyageurs	31
9.2	Passeport vélo	31
9.3	Bagages.....	31
10.	Frais et suppléments	32
11.	Plans de zones	33
11.1	Bus urbain de Brigue.....	33
11.2	Bus urbain de Viège.....	34
11.3	Bus urbain de Sion.....	35
11.4	Bus urbain de Martigny	36
11.5	Bus urbain de Scuol.....	36
12.	Annexes.....	37
12.1	Liste des arrêts du bus urbain de Brigue	37
12.2	Liste des arrêts du bus urbain de Viège	40
12.3	Liste des arrêts du bus urbain de Sion	41
12.4	Liste des arrêts du bus urbain de Martigny.....	45
12.5	Liste des arrêts du bus urbain de Scuol	47

0. Remarques préliminaires

0.1 Généralités

0.1.1 La loi sur le transport de voyageurs (LTV, RS 745.1), l'ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV, RS 745.11) et les dispositions tarifaires accessoires communes (DTC, T600) priment l'application du présent tarif.

0.1.2 Sauf mention contraire, les tarifs et prescriptions suivants des entreprises de transport suisses s'appliquent:

- Facilités de voyage pour les enfants (T600.3)
- City-Ticket (T600.7)
- Remboursements (T600.9)
- Tarif général des voyageurs (T601)
- Bagages (T602)
- Abonnements de parcours (T650)
- Cartes multicourses (T652)
- AG, demi-tarif, AG Night et offres supplémentaires (T654)
- Transports militaires, de la protection civile et du service civil (P520)
- Moyens de paiement (P545)

S'appliquent ensuite les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

0.1.3 L'utilisation des mots «voyageur», «client», «titulaire», etc. se réfèrent aux personnes de tous les sexes et aux enfants.

0.1.4 Les tarifs des transports publics indiquent uniquement des dispositions qui sont expressément autorisées. Tout ce qui n'est pas autorisé ne figure pas dans les tarifs.

0.1.5 Abréviations:

AG	abonnement général
CASA	appareil de vente au guichet
CJ	carte journalière
CMC	carte(s) multicourses
ET	entreprise de transport
OFT	Office fédéral des transports
P	prescription
TP	transports publics
RemitF	voyageurs avec un titre de transport partiellement valable
RogF	voyageurs sans titre de transport valable
SDN	Service direct national (assortiment national de titres de transport)
S-POS	système de vente des bus, guichets, kiosques et distributeurs de billets
SwissPass	support des abonnements (demi-tarif, AG, etc.)

T	tarif
UTP	Union des transports publics

0.2 Termes

0.2.1 Bus urbain (ou local)

Les lignes de bus urbain (ou bus local) servent à la desserte fine des localités. Les arrêts du réseau local urbain se situent généralement à 1,5 kilomètre au maximum de la ligne du trafic régional voyageurs ou du trafic longues distances la plus proche. Il s'agit d'un regroupement d'une ou plusieurs entreprises de transport d'un territoire limité dans lequel est appliqué un système tarifaire uniforme et global. Les entreprises de transport et parcours concernés figurent au chiffre 1 (Champ d'application). Le périmètre des bus urbains se trouve à l'extérieur d'une communauté tarifaire intégrale.

0.2.2 Prix entier / Réduit ½

On rencontre parfois les termes «adulte» au lieu de «prix entier» et «réduit» au lieu de «réduit ½». Ils peuvent être employés dans le tarif comme sur les titres de transport et ont la même signification.

0.2.3 Adulte

Les «adultes» sont les personnes qui voyagent au prix entier.

0.2.4 Enfant

On entend par «enfants» les enfants âgés de 6 à 15,99 ans, paient le prix réduit au demi-tarif ou le prix minimum éventuellement prévu.

0.2.5 Jeune

Les «jeunes» sont les personnes âgées de 16 à 24,99 ans pour qui des abonnements au prix «jeune» sont émis.

0.2.6 Senior

Sont considérés comme «seniors» les femmes de 64 ans et plus et les hommes de 65 ans et plus.

0.2.7 Arrêt

On appelle «arrêts» les endroits où des véhicules des transports publics s'arrêtent selon un horaire pour embarquer ou débarquer des passagers.

0.2.8 Véhicule

Par «véhicules», on entend tous les moyens de transport (train, bus, tram, remontées mécaniques, etc.).

1. Champ d'application

1.1 Les bus urbains suivants participent à tout l'assortiment (titres de transport unitaires et abonnements).

Code ET	Nom de l'ET	Réseau / ville	Lignes / territoire
801	PostAuto AG MGB	Brig	Brig Bahnhof – Naters – Bitsch (ligne 1) Brig Bahnhof – Glis, Holzji (ligne 2) Brig Bahnhof – Brig Biela (ligne 3) Brig Bahnhof – Gils Simploncenter (ligne 4) Brig – Bitsch MGB
801	PostAuto AG	Visp	Bahnhof – Spital – Hubelquartier – Bahnhof Bahnhof – West – Fassji – Bahnhof
765	BCS Bus Commune de Sion	Sion	Sion, Garenne – Gare – SUVA (ligne 11) Sion, Gare Sud – Aproz (ligne 12) Sion, Gare Bus Sédunois - Gravelone (ligne 13) Bramois – Sion, Gare Bus Sédunois - Platta (ligne 14)
713	BUM	Martigny	Croisée – Gare Guercet – Gare Manoir – Bonnes Luites – Finettes
801	PostAuto AG	Scuol	Commune de Scuol

2. Dispositions générales

2.1 Généralités

- 2.1.1 Pour les courses qui commencent et se terminent **au sein du** réseau de bus urbain selon le champ d'application du chiffre 1.1 sans en sortir, seuls des titres de transport du réseau de bus urbain sont émis. Pour toutes les autres courses, les tarifs du Service direct national (SDN), de la communauté tarifaire ou de l'entreprise concernée s'appliquent. En ce qui concerne les titres de transport de raccordement du trafic national et international, les dispositions du T601, chiffre 8, s'appliquent.
- 2.1.2 Les titres de transport émis sur la base du présent tarif sont nommés «titres de transport du réseau de bus urbain». Ils doivent être conservés jusqu'à la fin de la course.
- 2.1.3 Les voyageurs qui dépassent les limites de la validité géographique de leur titre de transport (de leur abonnement, de leur carte journalière, etc.) peuvent acheter un titre de transport pour les zones de raccordement déjà à l'arrêt où ils embarquent ou oblitérer leur carte à oblitérer avant d'embarquer.
- 2.1.4 Les prix des différents titres de transport sont indiqués séparément. Les prix indiqués comprennent la taxe sur la valeur ajoutée selon le taux normal légal.
- 2.1.5 Les titres de transport sont vendus aux prix en vigueur au premier jour de validité. Ils peuvent être émis au plus tôt six mois avant le début de la durée de validité.

2.2 Validité

- 2.2.1 Tous les titres de transport sont valables soit dans leur validité spatiale (zones), soit sur un parcours donné. La validité temporelle figure sur le titre de transport; dans le cas d'un titre de transport à oblitérer, elle est indiquée une fois l'oblitération effectuée. Les titres de transport du réseau de bus urbain sont valables jusqu'au dernier arrêt qui peut être atteint selon l'horaire avant l'échéance de la durée de la validité.
- 2.2.2 Si une course avec un titre de transport du réseau de bus urbain n'est pas possible selon l'horaire par voie directe et sans interruption durant la durée de validité, elle peut être poursuivie jusqu'à destination.
- 2.2.3 Dans les véhicules, les titres de transport du réseau de bus urbain sont valables jusqu'au dernier ou à partir du premier arrêt du réseau de bus urbain selon l'horaire. Dans les véhicules dont le prochain arrêt prévu se trouve en dehors du réseau de bus urbain, les titres de transport du réseau de bus urbain ne sont pas valables. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction inverse. Pour les détails relatifs aux titres de transport de raccordement, voir chiffre 2.3.
- 2.2.4 Dans les trains et bus spéciaux commandés par des tiers, les titres de transport du réseau de bus urbain sont valables uniquement si le commanditaire de la course spéciale est d'accord.
- 2.2.5 Dans les véhicules soumis à un supplément, le supplément défini dans le tarif correspondant est dû.
- 2.2.6 Dans les bus de nuit des entreprises de transport participantes, les titres de transport du réseau de bus urbain ne sont pas reconnus.

2.3 Titres de transport de raccordement

- 2.3.1 À l'intérieur du périmètre du réseau de bus urbain, le titre de transport de raccordement correspondant doit être acheté à partir du dernier arrêt.
- 2.3.2 Le lieu d'émission inscrit ou l'indication de l'oblitération sert d'orientation. Le billet de raccordement est valable uniquement avec le titre de transport de base.

2.4 E-Tickets

2.4.1 Les dispositions du T600, chiffre 3 s'appliquent.

2.5 Remboursements

2.5.1 Les dispositions du T600.9 s'appliquent.

3. Bus urbain de Brigue

3.1 Titres de transport unitaires

3.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans le périmètre du réseau de bus urbain.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Aucun billet unitaire de première classe et aucun surclassement ne sont émis (parcours loco Brig-Bitsch MGB). Les voyageurs en possession d'un billet de deuxième classe valable sont admis en première classe (pas de RogF).

3.1.2 Validité

Les billets unitaires vendus en prévente (format à oblitérer) sont émis avec une durée de validité d'une année.

Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) (voir chiffre 1).

3.1.3 Itinéraire

Le billet unitaire donne droit à une course individuelle au sein de la zone achetée pendant la durée de validité de trente minutes.

Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

3.1.4 Formation des prix

Les prix des billets valent pour tout le périmètre du réseau de bus urbain (une zone). Ils sont définis au chiffre 3.5.

3.2 Cartes multicourses de billets unitaires

3.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

3.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

L'oblitération d'un champ donne droit à une course individuelle.

3.2.3 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 3.5.

3.3 Cartes journalières

3.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

3.4 Abonnements

3.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de bus urbain sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

3.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

3.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

3.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 3.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

3.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

3.4.6 Chiens

3.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours n'est émis pour les abonnements.

Aucun billet de surclassement n'est émis pour les abonnements (parcours loco Brig-Bitsch MGB). Les voyageurs en possession d'un billet de deuxième classe valable sont admis en première classe (pas de RogF).

3.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF 2 ^e classe	Jeune/senior en CHF 2 ^e classe	Réduit/enfant /chien/vélo en CHF 2 ^e classe*
Billet – 1 course 30'	3.20	3.20	2.30
CMC – 6 courses à 30'	17.60	8.80	8.80

	Adulte	Jeune	Senior
Abonnement mensuel	58.00	35.00	41.00
Abonnement annuel	522.00	315.00	369.00

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

3.5.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

4. Bus urbain de Viège

4.1 Titres de transport unitaires

4.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

4.1.2 Validité

Les billets unitaires vendus en prévente (format à oblitérer) sont émis avec une durée de validité d'une année. Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

4.1.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

4.1.4 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre du parcours. Les prix sont définis au chiffre 4.5.

4.2 Cartes multicourses de billets unitaires

4.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

4.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

4.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

4.2.4 Formation des prix

Base tarifaire du billet unitaire selon le chiffre 4.5.

Réduction par rapport au tarif normal:

- Prix entier: tarif normal x 6 moins le rabais du canton de 20 %
- Réduit (demi-tarif, enfant): 50 % du prix entier.

Les prix des cartes multicourses sont arrondis aux vingt centimes supérieurs.

4.3 Cartes journalières

4.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

4.4 Abonnements

4.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de bus urbain sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

4.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

4.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

4.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 4.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

4.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

4.4.6 Chiens

4.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours ni de surclassement n'est émis pour les abonnements).

4.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF, 2 ^e classe	Réduit en CHF, 2 ^e classe*
Billet – 1 course 30'	3.00	2.20
CMC – 6 courses à 30'	14.40	7.20

	Adulte	Jeune
Abonnement mensuel	69.00	51.00
Abonnement annuel	621.00	459.00

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

4.5.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

5. Bus urbain de Sion

5.1 Titres de transport unitaires

5.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

5.1.2 Validité

Les billets unitaires vendus en prévente (format à oblitérer) sont émis avec une durée de validité d'une année. Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

5.1.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

5.1.4 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours. Les prix sont définis au chiffre 5.5.

5.1.5 Surclassements

Des surclassements sont proposés. Combinés à un titre de transport de 2^e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1^{re} classe.

5.2 Cartes multicourses de billets unitaires

5.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

5.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

5.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

5.2.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.6.

5.2.5 Surclassements

Aucun surclassement multi n'est proposé.

5.3 Cartes journalières

5.3.1 Émission

Des cartes journalières sont émises aux prix entier et réduit ½. Les cartes journalières sont transmissibles et donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.3.2 Validité

La cartes journalières sont valables le jour de leur émission ou de leur oblitération jusqu'à 5h00 le lendemain.

5.3.3 Itinéraire

Les cartes journalières donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.3.4 Formation des prix

Le nombre de zones parcourues (zone de départ comprise) détermine le prix de la carte journalière. Pour les bases de formation des prix et les prix, voir chiffre 5.6.

5.3.5 Surclassements

Des surclassements sont proposés, mais pas des surclassements multi. Combinés à un titre de transport de 2^e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1^{re} classe.

5.3.6 Remboursements

Pour les remboursements et échanges, les dispositions du T600.9, chiffre 2 s'appliquent.

5.4 Titres de transport de groupe

5.4.1 Émission

Pour le transport de groupes, le T600, chiffre 9 s'applique si rien ou rien d'autre ne figure ci-après. Chaque groupe est dirigé par un chef de groupe responsable âgé d'au moins 16 ans. Les titres de transport de groupe suivants sont émis en 1^{re} et en 2^e classe sur papier sécurisé et au format électronique:

- Billets unitaires de groupe
- Cartes journalières de groupe

Du fait de la réservation des places, les titres de transport de groupe doivent être achetés au plus tôt, et au plus tard deux jours avant le voyage. La réservation de places ne donne pas droit à des places assises.

5.4.2 Validité

Les billets unitaires de groupe donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées pendant les durées suivantes:

Zones	Durée de validité
1 et 2 zones	60 minutes
3 zones	120 minutes

Les cartes journalières de groupe sont valables le jour indiqué jusqu'à 5h00 le lendemain.

5.4.3 Itinéraire

Les titres de transport de groupe sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.4.4 Formation des prix

Pour les bases de formation des prix et les prix, voir chiffre 5.6. Les participants sont répartis dans les groupes de clients suivants:

Groupe de clients	Prix
Adulte	prix entier
AG / AG-FVP	gratuit
Titulaire d'un abonnement demi-tarif	réduit ½
Enfant/jeune de 6 à 24,99 ans	réduit ½
Enfant jusqu'à 5,99 ans	gratuit
Chien	réduit ½

Les titres de transport suivants peuvent être pris en compte dans le calcul du nombre minimal de participants:

- AG selon T654 et T639 (groupe de clients «AG»)
- Abonnements de parcours et modulables s'ils couvrent l'entier du parcours (groupe de clients «AG»)

Les titres de transport suivants ne peuvent pas être pris en compte dans les billets de groupe:

- Facilités de voyage pour les enfants selon T600.3
- Toutes les cartes journalières des personnes, enfants et chiens (y c. abonnement Évasion)
- seven25 / AG Night
- Voyageurs gratuits avec une carte d'accompagnement selon T600, chiffre 10.2.1

Pour les groupes empruntant des bus ou trains spéciaux, le tarif spécial de l'entreprise de transport concerné s'applique.

5.4.5 Surclassements

Aucun surclassement n'est proposé pour les billets de groupe.

5.4.6 Remboursements

Les dispositions du T600.9, chiffre 7 s'appliquent.

5.5 Abonnements

5.5.1 Généralités

Les abonnements de réseau de bus urbain sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

5.5.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, première et deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement annuel senior indigène, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, première et deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel senior indigène, deuxième classe.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

5.5.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

5.5.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

5.5.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

5.5.6 Chiens

5.5.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours n'est émis pour les abonnements. Des surclassements sont émis selon chiffre 5.1.5.

5.6 Assortiment, prix et validité

5.6.1 2^e classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	2.80	1.50
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	3.40	2.20
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	5.00	2.50
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	13.40	6.10
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	16.40	8.20
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	25.00	12.50
Carte journalière		
1 zone	7.00	3.80
2 zones	8.60	5.50
3 zones	12.60	6.30
Billet de groupe		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	2.00	1.10
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	2.40	1.60
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	3.60	1.80
Carte journalière de groupe		
1 zone	5.00	2.80
2 zones	6.20	4.00
3 zones	9.00	4.60

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Abonnement mensuel	Adulte/senior	Jeune/senior, indigène
1 zone	60.00	42.00
2 zones	74.00	53.00
3 zones	114.00	60.00
2 ^e enfant		25.00*
3 ^e enfant et plus		16.00*
Abonnement annuel		
1 zone	520.00	379.00
2 zones	660.00	477.00
3 zones	1026.00	540.00
2 ^e enfant		225.00*
3 ^e enfant et plus		144.00*

* Valable uniquement à l'achat d'un abonnement identique à celui du premier enfant.

5.6.2 1^{re} classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	4.80	2.40
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	5.80	2.90
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	8.60	4.30
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	23.00	9.80
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	28.00	10.90
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	43.00	21.50

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit en CHF
Carte journalière		
1 zone	12.00	6.00
2 zones	14.60	7.30
3 zones	21.60	10.80
Billet de groupe		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	3.40	1.70
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	4.20	2.10
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	6.20	3.10
Carte journalière de groupe		
1 zone	8.40	4.20
2 zones	10.40	5.20
3 zones	15.20	7.60
Abonnement mensuel		
1 zone		102.00
2 zones		126.00
3 zones		194.00
Abonnement annuel		
1 zone		918.00
2 zones		1134.00
3 zones		1746.00

5.7 Surclassements

Assortiment et validité	Prix en CHF
Billet	
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	2.40
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	2.40
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	2.40
Carte journalière	
1 zone	5.00
2 zones	6.00
3 zones	9.00

5.7.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

6. Bus urbain de Martigny

6.1 Titres de transport unitaires

6.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

6.1.2 Validité

Les billets unitaires vendus en prévente (format à oblitérer) sont émis avec une durée de validité d'une année. Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

6.1.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

6.1.4 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours.

Les prix sont définis au chiffre 6.5.

6.2 Cartes multicourses de billets unitaires

6.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit ½ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

6.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

6.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

6.2.4 Formation des prix

Base tarifaire du billet unitaire selon le chiffre 6.1.4.

Réduction par rapport au tarif normal:

- Prix entier: 20 %
- Réduit (demi-tarif, enfant): 2 courses gratuites

Les prix des cartes multicourses sont arrondis aux vingt centimes supérieurs.

6.3 Cartes journalières

6.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

6.4 Abonnements

6.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de bus urbain sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

6.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

6.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

6.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 6.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

6.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

6.4.6 Chiens

6.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours ni de surclassement n'est émis pour les abonnements.

6.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF, 2 ^e classe*	Réduit en CHF, 2 ^e classe
Billet (nombre de courses illimité pendant 60')	3.00	1.80
CMC (6x nombre de courses illimité pendant 60')	14.40	7.20

	Adulte	Jeune
Abonnement mensuel	67.00	49.00
Abonnement annuel	603.00	441.00

*Les habitants de Martigny et de Martigny-Combe bénéficient de conditions spéciales au guichet de l'Accueil citoyen de la Ville de Martigny ou aux guichets communaux de Martigny-Combe.

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

6.6 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF, TMR et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal et de TMR;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

7. Bus urbain de Scuol

7.1 Titres de transport unitaires

7.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

7.1.2 Validité

Les billets unitaires vendus en prévente (format à oblitérer) sont émis avec une durée de validité d'une année. Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

7.1.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

7.1.4 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours. Les prix sont définis au chiffre 8.5.

7.2 Cartes multicourses de billets unitaires

7.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

7.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

7.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

7.2.4 Formation des prix

Les bases de formation des prix et les prix sont définis au chiffre 8.5.

7.3 Cartes journalières

7.3.1 Émission

Aucune carte journalière n'est émise.

7.4 Abonnements

7.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de bus urbain sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

7.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

7.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

7.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 8.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

7.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

7.4.6 Chiens

7.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours, ni de surclassement n'est émis pour les abonnements).

7.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment	Prix entier en CHF, 2 ^e classe	Réduit en CHF, 2 ^e classe*
Billet (1 course de 30')	3.00	2.20
CMC (6 courses de 30')	18.00	9.00

	Adulte	Jeune
Abonnement mensuel	69.00	51.00
Abonnement annuel	621.00	459.00

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

7.6 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF, RhB et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

8. Titres de transport forfaitaires, SDN et facilités

8.1 Enfants, militaires et animaux

8.1.1 Enfants

Voir le T600, chiffre 2.

8.1.2 Cartes Junior et Enfant accompagné

Les facilités de voyage pour enfants selon le T600.3 sont octroyées.

8.1.3 Militaires

Combiné au port de l'uniforme et à l'autorisation de voyager en civil, l'ordre de marche est considéré comme titre de transport dans tous les réseaux de bus urbains. La feuille de congé et l'indication correspondante que l'ordre de marche a été perdu vaut comme titre de transport pendant quatre jours au maximum. La carte de légitimation pour les déplacements en civil donne le droit d'acheter des billets unitaires, des cartes multicourses, des cartes journalières et des cartes journalières multi au prix réduit ½.

Les chiens de l'armée sont transportés gratuitement s'ils sont indiqués sur l'ordre de marche.

Pour les détails concernant l'armée, la protection civile et le service civil, voir les P520.

8.1.4 Chiens et petits animaux

Voir le T600, chiffre 8.

8.1.5 Les chiens d'utilité (chiens guides d'aveugles, chiens de catastrophe, etc.) sont transportés gratuitement en première et deuxième classes. Des dispositions complémentaires figurent dans le T600, chiffres 10.5 ss.

8.2 Abonnement général ,abonnement seven25 et AG Night

8.2.1 L'abonnement général, l'abonnement seven25 et l'AG Night selon le T654 donnent droit à la libre circulation dans tout le réseau de bus urbain.

8.3 Abonnement demi-tarif

8.3.1 L'abonnement demi-tarif selon le T654 donne le droit d'acheter des titres de transport unitaires au prix réduit ½ au sein du réseau de bus urbain.

8.4 Autres titres de transport forfaitaires

8.4.1 Les autres titres de transport forfaitaires (p. ex. Swiss Travel Pass, pass Eurail) sont valables dans les réseaux de bus urbains sur les lignes des entreprises de transport qui les reconnaissent. Les champs d'application exacts figurent dans les tarifs correspondants.

8.5 Facilités de voyage pour les voyageurs avec un handicap

8.5.1 Carte d'accompagnement

Les personnes avec un handicap domiciliées en Suisse selon le T600, chiffre 10 qui sont en possession d'une «carte d'accompagnement» valable et qui ont besoin d'un accompagnant et/ou d'un chien d'assistance peuvent prétendre aux facilités de voyage.

La carte de réduction et les coupons de libre circulation FIP ne sont pas reconnus.

9. Vélos, bagages, contrôle et irrégularités

9.1 Chargement de vélos par les voyageurs

9.1.1 Le chargement de vélos par les voyageurs requiert un titre de transport réduit ½. Une carte journalière vélo nationale est disponible au prix de CHF 15.00.

Les dispositions du T600, chiffre 7 s'appliquent. Le rayon de validité correspond aux indications du T600, chiffre 1.

9.2 Passeport vélo

9.2.1 Le passeport vélo donne droit au transport d'un vélo selon les dispositions et le rayon de validité du T600 dans tout le réseau de bus urbain.

9.3 Bagages

9.3.1 Bagages à main, poussettes et chaises roulants

Les bagages à main et les poussettes accompagnées sont transportés gratuitement. Une chaise roulante pour personne handicapée est transportée gratuitement si son utilisateur voyage avec elle. Pour les détails, voir le T600, chiffre 7.

9.3.2 Bagages

Pour les bagages remis aux entreprises de transport pour être transportés, voir le T602.

9.3.3 Contrôle des titres de transport

Les titres de transport doivent être présentés ou remis au personnel de contrôle de manière ouverte et volontaire. Pour les voyageurs sans titre de transport valable, voir le T600, chiffre 13.

9.3.4 Irrégularités

Pour les abus et falsifications, voir le T600, chiffre 13.

10. Frais et suppléments

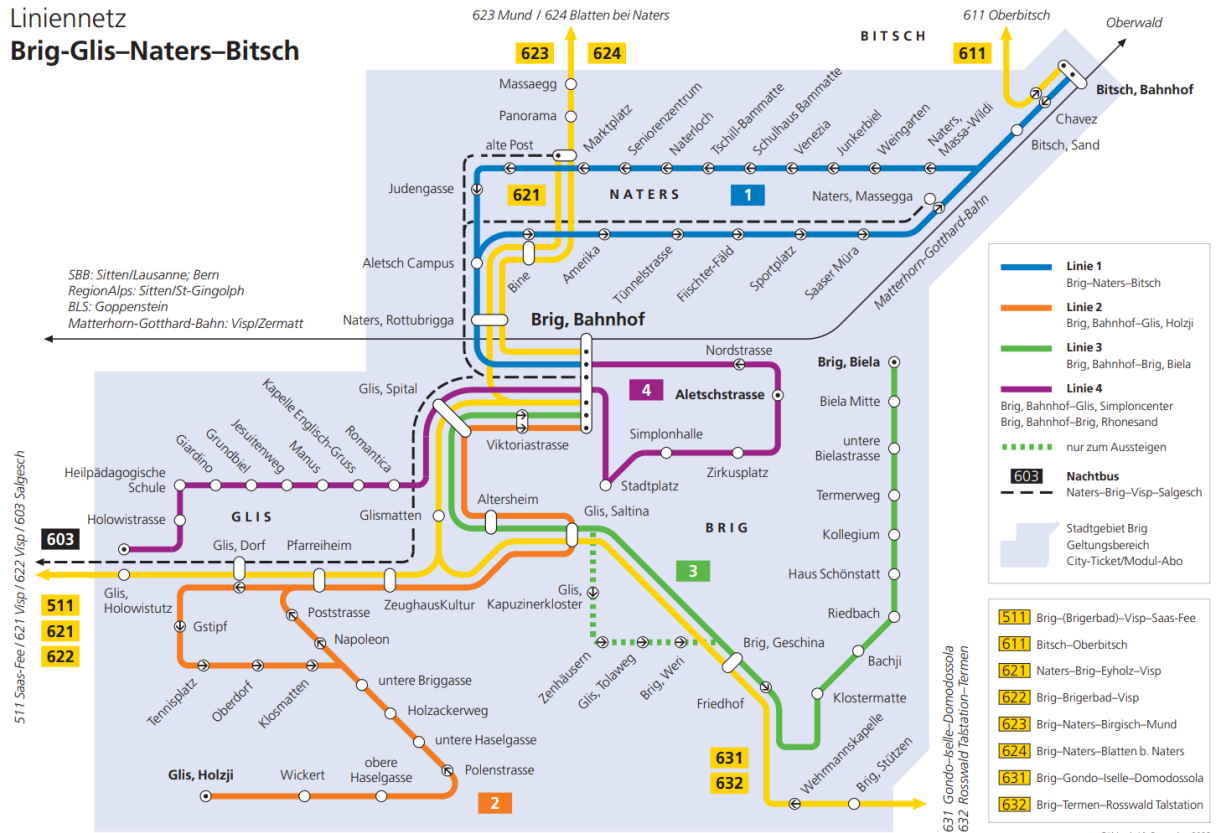
10.1 Les dispositions du T600 et du T600.9 s'appliquent.

11. Plans de zones

11.1 Bus urbain de Brigue

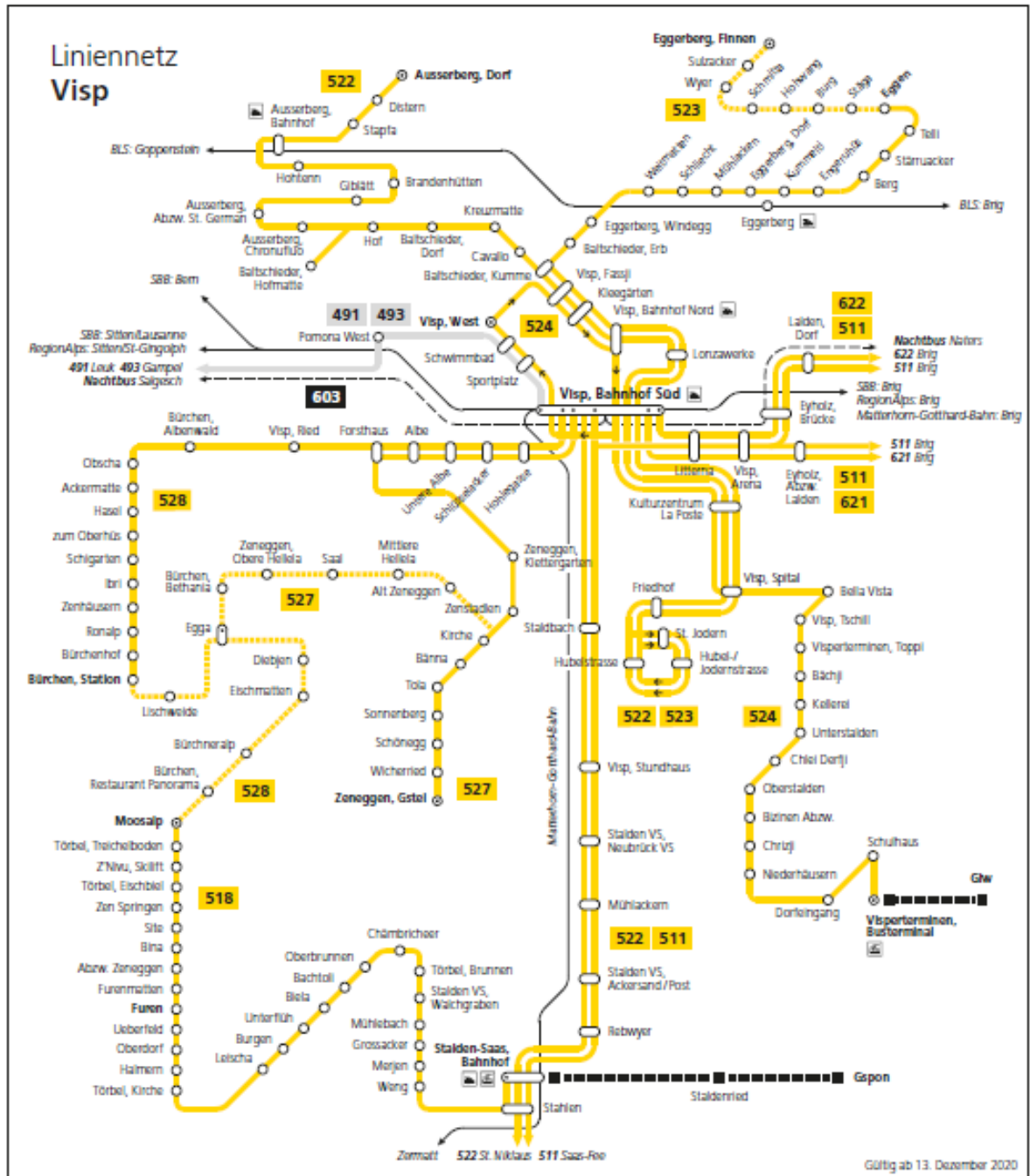
Linienetz

Brig-Glis-Naters-Bitsch



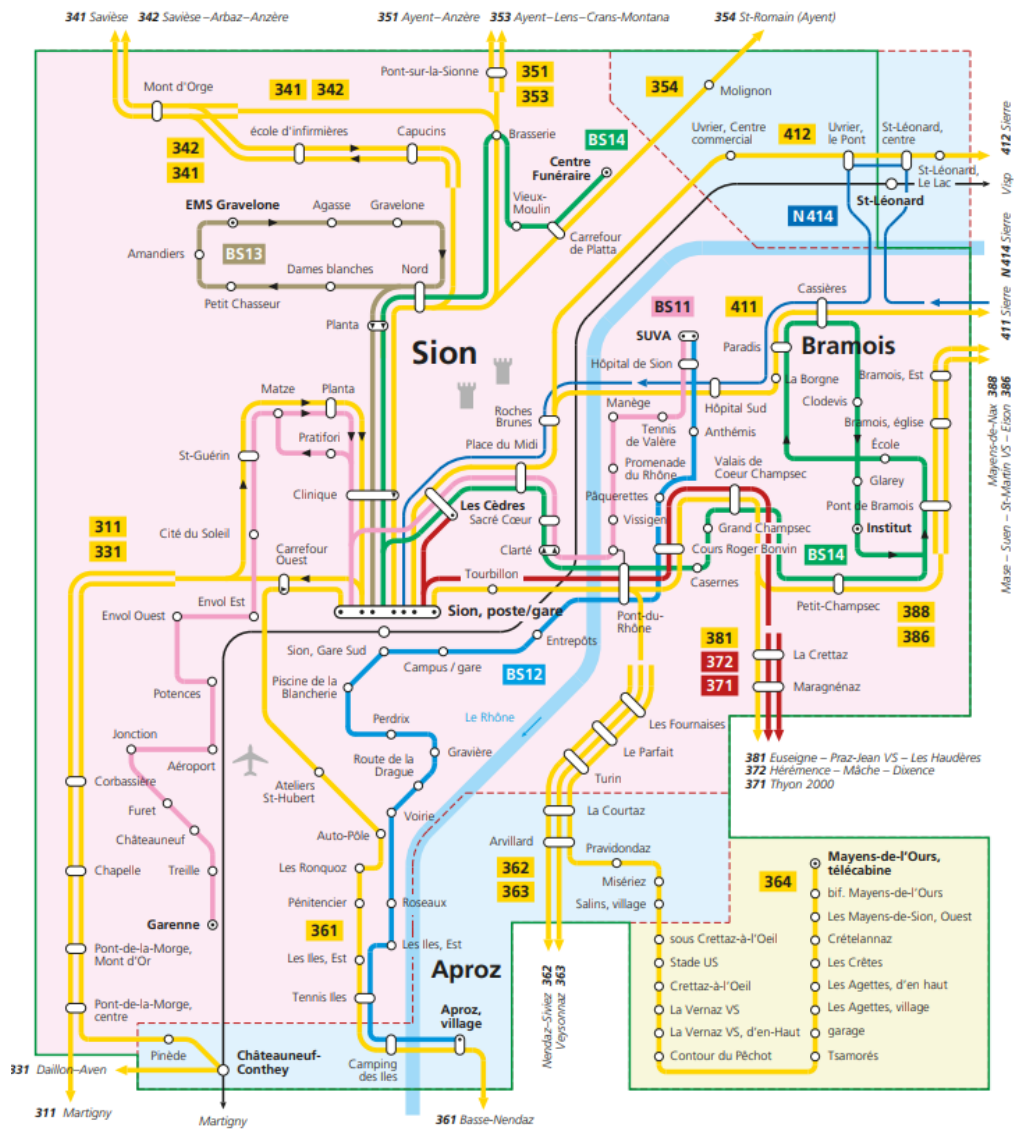
Gültig ab 10. Dezember 2023

11.2 Bus urbain de Viège



- 511** Brig (– Brigerbad) – Visp – Stalden-Saas – Saas-Fee
- 518** Stalden-Saas – Töbel – Moosalp
- 522** Visp – Ausserberg
- 523** Visp – Eggerberg – Eggen – Finnen
- 524** Visp – Visperterminen
- 527** Visp – Zeneggen – Gstel – Egga – (Bürchen-Moosalp)
- 528** Visp – Bürchen – Moosalp
- 552** Visp – St. Niklaus VS – Niedergrächen – Grächen
- 621** Brig – Eyholz – Visp
- 622** Brig – Brigerbad – Visp
- 491** Leuk – Turtmann – Gampel – Raron – Visp
- 493** Gampel – Raron – Visp
- 603** Nachtbus Naters – Brig – Visp – Salgesch

11.3 Bus urbain de Sion



Valable dès le 10 décembre 2023

— CarPostal
 ⊙ Terminus
 — Courses nocturnes
 — Train
 — Limite de la commune

- CarPostal**
- 311** Sion-Leytron-Riddes-Saillon-Martigny
 - 331** Sion-Erde-Aven-Daillon
 - 341** Sion-Savièse
 - 342** Sion-Savièse-Arbaz-Anzère
 - 351** Sion-Ayent-Anzère
 - 352** Sion-Ayent
 - 353** Sion-Ayent-Crans-Montana
 - 354** Sion-Sigrène (Ayent)-St-Romain (Ayent)
 - 361** Sion-Aproz-Condémines-Basse-Nendaz
 - 362** Sion-Haute-Nendaz, télécabine-Siviez (Super-Nendaz)

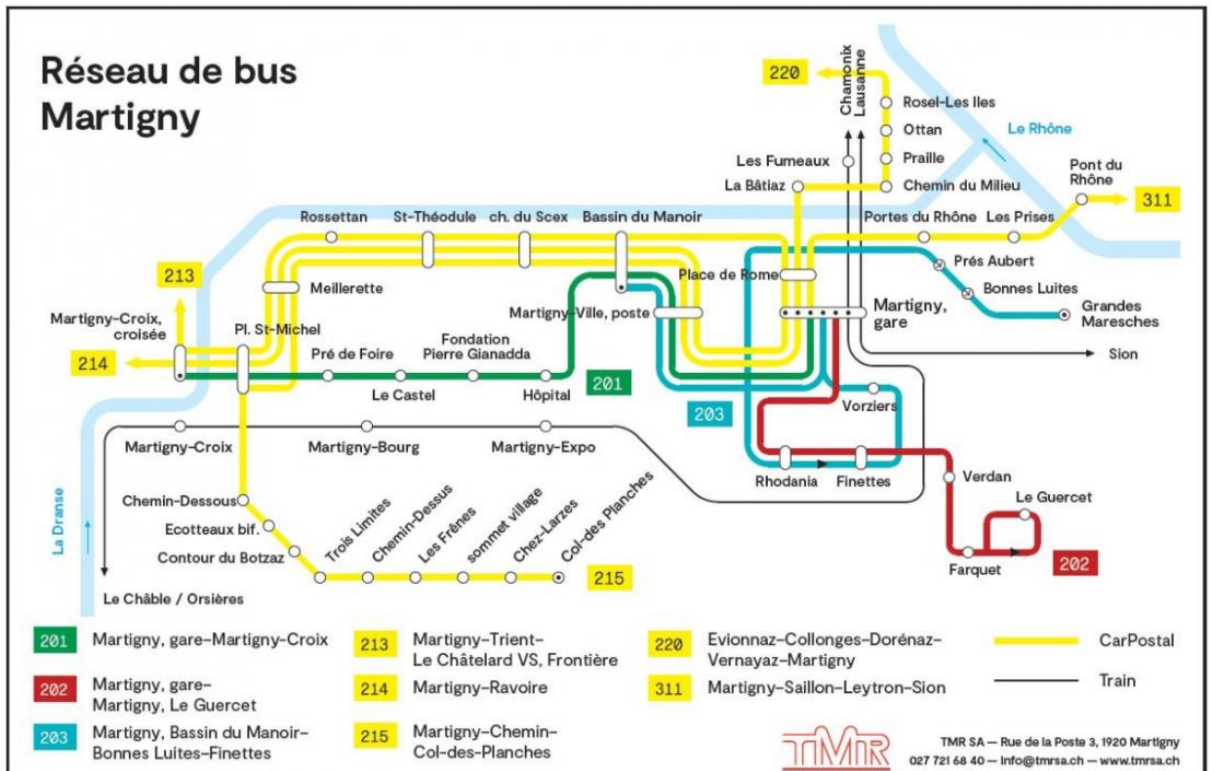
- 363** Sion-Veysonnaz
- 364** Sion-Les Mayens-de-Sion-Mayens-de-l'Ours
- 381** Sion-Euseigne-Praz-Jean VS-Les Haudères
- 386** Sion-St-Martin VS-Eison
- 388** Sion-Vernamiège-Nax-Mayens-de-Nax
- 411** Sion-Grône-Granges VS-Chalais-Sierre
- 412** Sion-St-Léonard-Granges VS-Sierre

- CarPostal courses nocturnes VEISA et SA/DI**
- N414** Sierre/Siders-Chippis-Chalais-Granges VS-Grône-St-Léonard-Bramois-Sion

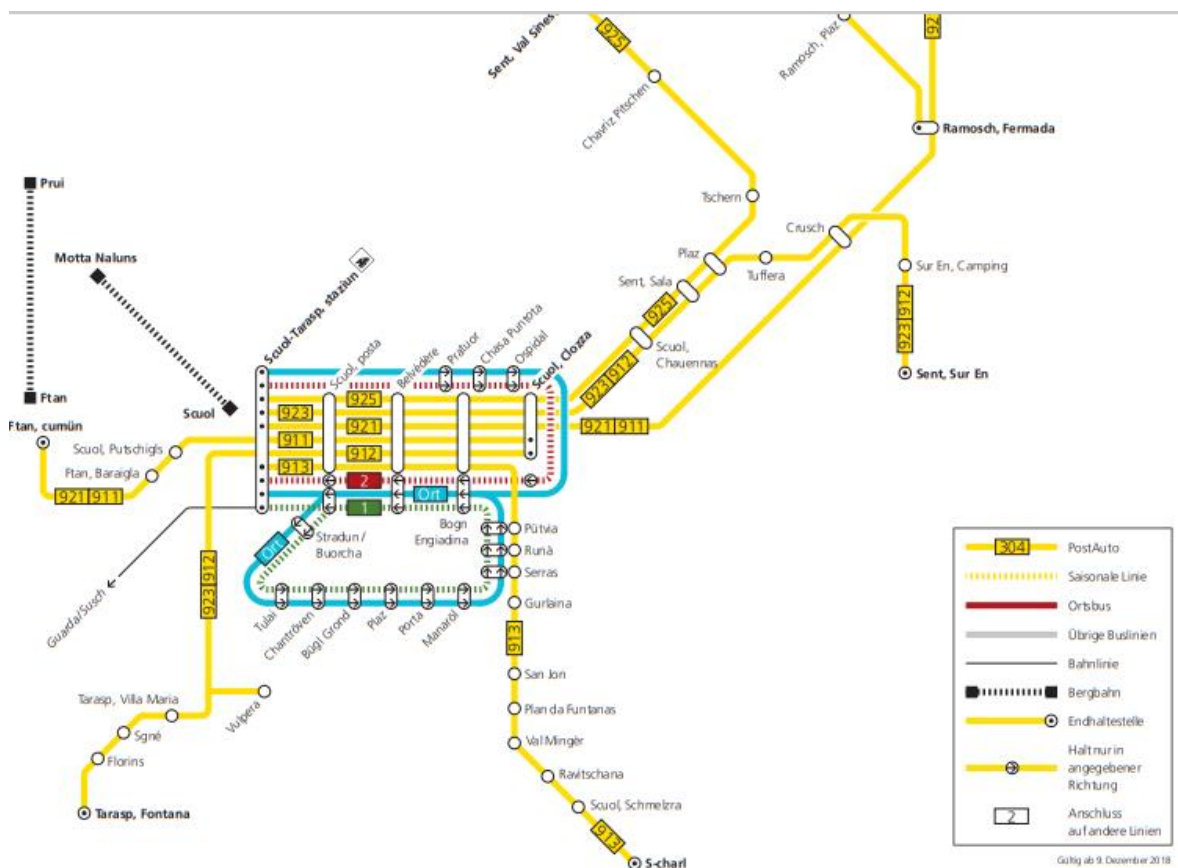
- Theytaz**
- 371** Sion Les Cèdres-Thyon 2000
 - 372** Sion-Héremence-Mâche-Dixence

- Bus Sédunois**
- BS11** Châteauneuf-Sion, gare-Vissigen-Hôpital-SUVA
 - BS12** Aprez-Sion, gare-Hôpital-SUVA
 - BS13** Sion, gare-Gravelone
 - BS14** Bramois-Sion, gare-Platta-Centre Funéraire

11.4 Bus urbain de Martigny



11.5 Bus urbain de Scuol



12. Annexes

12.1 Liste des arrêts du bus urbain de Brigue

N° DIDOK	Arrêt
01677	Bitsch
82448	Bitsch, Bahnhof
82445	Bitsch, Chavez
87704	Bitsch, Kraftwerk SBB
15296	Brig Bahnhofplatz
83394	Brig, Aletschstrasse
78884	Brig, Bachji
01753	Brig, Bahnhof
78893	Brig, Biela
78891	Brig, Biela Mitte
82446	Brig, Briggustutz
78827	Brig, Friedhof
05716	Brig, Geschina
78871	Brig, Hallenschwimmbad
78886	Brig, Haus Schönstatt
78871	Brig, Klostermatte
78887	Brig, Kollegium
83393	Brig, Nordstrasse
82873	Brig, Riedbach
78545	Brig, Simplonhalle
78548	Brig, Stadtplatz
05733	Brig, Stützen
78889	Brig, Termerweg
78890	Brig, untere Bielastrasse
78544	Brig, Viktoriastrasse

N° DIDOK	Arrêt
82003	Brig, Wehrmannskapelle
78814	Brig, Weri
83392	Brig, Zirkusplatz
78551	Glis, Altersheim
05717	Glis, Dorf
78628	Glis, Giardino
71139	Glis, Gliserallee
82002	Glis, Glismatten
78610	Glis, Grundbiel
78675	Glis, Gstipf
78640	Glis, Heilpädagogische Schule
78648	Glis, Holowistrasse
78656	Glis, Holowistutz
78758	Glis, Holzackerweg
78777	Glis, Holzji
78602	Glis, Jesuitenweg
78582	Glis, Kapelle Englisch-Gruss
79718	Glis, Kapuzinerkloster
78684	Glis, Klosmatten
78583	Glis, Manus
78778	Glis, Napoleon
78680	Glis, Oberdorf
78762	Glis, obere Haselgasse
78761	Glis, Polenstrasse
78810	Glis, Poststrasse
78555	Glis, Romantica
78550	Glis, Saltina

N° DIDOK	Arrêt
78556	Glis, Spital
78676	Glis, Tennisplatz
79716	Glis, Tolaweg
78687	Glis, untere Briggasse
78759	Glis, untere Haselgasse
78763	Glis, Wickert
79717	Glis, Zenhäusern
83247	Naters, Aletsch Campus
78540	Naters, alte Post
79340	Naters, Amerika
79338	Naters, Bammatte
71170	Naters, Bine
78901	Naters, Fiischer-Fäld
78541	Naters, Judengasse
78422	Naters, Junkerbiel
71169	Naters, Kelchbach
71163	Naters, Marktplatz
05722	Naters, Massaegg
87706	Naters, Massa-Wildi
78894	Naters, Masseggia
78539	Naters, Missione
78523	Naters, Naterloch
71164	Naters, Panorama
71162	Naters, Rottubrigga
78576	Naters, Saaser Müra
78488	Naters, Schulhaus Bammatte
78575	Naters, Sportplatz

N° DIDOK	Arrêt
78503	Naters, Tschill-Bammatte
78566	Naters, Tunnelstrasse
78434	Naters, Venezia
78410	Naters, Weingarten

12.2 Liste des arrêts du bus urbain de Viège

N° DIDOK	Arrêt
80961	Eyholz, Abzw. Lalden
81060	Eyholz, Brücke
80753	Eyholz, Einkaufszentren Riti
05712	Eyholz, Heechriz
05712	Eyholz, Post
71140	Eyholz, Ritikapelle
71135	Visp, Arena
81852	Visp, Bahnhof Nord
71075	Visp, Bahnhof Süd
57145	Visp, Bella Vista
71077	Visp, Fassji
83665	Visp, Friedhof
71041	Visp, Hohlegasse
07315	Visp, Hubel-/St. Jodernstrasse
07311	Visp, Hubelstrasse
71076	Visp, Kleegärten
81723	Visp, Kulturzentrum La Poste
05721	Visp, Litterna
01717	Visp, Lonzawerke
71042	Visp, Schlüsselacker
95484	Visp, Schwimmbad

N° DIDOK	Arrêt
71135	Visp, Seewjini
71021	Visp, Spital
95485	Visp, Sportplatz
07313	Visp, St. Jodern
79336	Visp, Staldbach
71022	Visp, Tschill
83664	Visp, West

12.3 Liste des arrêts du bus urbain de Sion

N° DIDOK	Arrêt
88519	Bramois, Cassières
88517	Bramois, Clodevis
83258	Bramois, Ecole
82431	Bramois, église
82432	Bramois, Est
88522	Bramois, Glarey
88518	Bramois, Institut
70891	Bramois, La Crettaz
88521	Bramois, Paradis
70924	Bramois, Petit-Champsec
82433	Bramois, Pont de Bramois
5920	Châteauneuf-Conthey, gare
70707	Châteauneuf (Conthey), Pinède
1510	Châteauneuf-Conthey (Gare CFF)
70734	La Muraz, Mont d'Orge
70837	Les Iles
70836	Les Ronquoz
83288	Pont-de-la-Morge (Sion), Ecole

N° DIDOK	Arrêt
83289	Pont-de-la-Morge (Sion), Lucet
83290	Pont-de-la-Morge (Sion), Orif
70698	Pont-de-la-Morge, centre
70697	Pont-de-la-Morge, Mont d'Or
70852	Salins, Le Parfait
70853	Salins, Turin
83259	Sion, Aéroport
83260	Sion, Agasse
83261	Sion, Amandiers
70835	Sion, Ateliers St-Hubert
79670	Sion, Auto-Pôle
83262	Sion, Avenue du Midi
83374	Sion, Batassé
70770	Sion, Brasserie
73943	Sion, Capucins
70827	Sion, Carrefour de Platta
70695	Sion, Carrefour Ouest
82452	Sion, Casernes
83263	Sion, Centre Funéraire
83376	Sion, Chanoine Berchtold
82505	Sion, Chapelle
83264	Sion, Châteauneuf
83373	Sion, Cité du Soleil
80818	Sion, Clinique
70696	Sion, Corbassière
82944	Sion, Dames blanches
83265	Sion, Ecole d'Agriculture

N° DIDOK	Arrêt
70733	Sion, école d'infirmières
83266	Sion, EMS Gravelone
83267	Sion, Envol Est
83268	Sion, Envol Ouest
83372	Sion, Fougères
83269	Sion, Furet
79435	Sion, gare
83270	Sion, Gare Bus Sédunois
06243	Sion, gare sud
83271	Sion, Garenne
83368	Sion, Grand Champsec
83272	Sion, Gravelone
06234	Sion, Gravière
83273	Sion, Hôpital de Sion
88524	Sion, Hôpital Sud
83274	Sion, Jonction
79512	Sion, La Crêta sur Bramois
88814	Sion, Les Cèdres
70892	Sion, Les Fontaines
70851	Sion, Les Fournaises
70837	Sion, Les Iles Est
83275	Sion, Manège
79513	Sion, Maragnénaz
83277	Sion, Matze
70734	Sion, Mont d'Orge
70732	Sion, Nord
81400	Sion, Pénitencier

N° DIDOK	Arrêt
06236	Sion, Perdrix
83278	Sion, Petit Chasseur
70924	Sion, Petit-Champsec
06238	Sion, Piscine de la Blancherie
79508	Sion, Place du Midi
80814	Sion, Planta
70889	Sion, Pont-du-Rhône
70771	Sion, Pont-sur-la-Sionne
01994	Sion, poste/gare
83279	Sion, Potences
83280	Sion, Pratifori
83281	Sion, Promenade du Rhône
83282	Sion, Roches Brunes
06097	Sion, Roseaux
06230	Sion, Route de la Drague
83283	Sion, Sacré Cœur
70890	Sion, Stand de tir
79389	Sion, St-Guérin
83285	Sion, St-Guérin Nord
83419	Sion, St-Guérin Ouest
83369	Sion, SUVA
83284	Sion, Tennis de Valère
70838	Sion, Tennis Iles
82711	Sion, Tourbillon
83370	Sion, Treille
83286	Sion, Valais de Cœur Champsec
82969	Sion, Vieux-Moulin

N° DIDOK	Arrêt
83287	Sion, Vissigen
06232	Sion, Voirie
1507	St-Léonard (Gare CFF)
01342	St-Léonard, centre
79431	St-Léonard, Le Lac
01331	Uvrier, sud
88519	Bramois, Cassières
88517	Bramois, Clodevis
83258	Bramois, Ecole

12.4 Liste des arrêts du bus urbain de Martigny

N° DIDOK	Arrêt
70991	Chemin, contour du Botzaz
70990	Chemin, Ecotteaux bif.
70992	Chemin, Trois Limites
70989	Chemin-Dessous
70993	Chemin-Dessus
70998	Les Prises VS
57065	Martigny, Ancienne Pointe
83600	Martigny, Avouillons
83801	Martigny, Bassin du Manoir
57067	Martigny, Bonnes Luites
83601	Martigny, carrefour Faraday
84675	Martigny, ch. des Ecoliers
83800	Martigny, ch. du Scex
82630	Martigny, Chemin du Milieu
83602	Martigny, Farquet
83603	Martigny, Finettes

N° DIDOK	Arrêt
70961	Martigny, Fond. Gianadda
01292	Martigny, gare
57066	Martigny, Grandes Maresches
80546	Martigny, hôpital
82638	Martigny, La Bâtiaz
83604	Martigny, Le Guercet
80547	Martigny, Médiathèque
83799	Martigny, Ottan
80548	Martigny, place centrale
82639	Martigny, Place de Rome
70997	Martigny, Portes du Rhône
83605	Martigny, Praille
70962	Martigny, Pré de Foire
57068	Martigny, Prés Aubert
83606	Martigny, Rhodania
82640	Martigny, Rosel-Les Iles
83798	Martigny, Rossetan
83880	Martigny, Rue des Meillerettes
80544	Martigny, rue du Castel
83879	Martigny, Rue du Levant
83797	Martigny, Rue Marc Morand
80545	Martigny, rue Martinets
83608	Martigny, Simplon
83802	Martigny, St-Théodule
83609	Martigny, Verdun
07231	Martigny, Vorziers
80543	Martigny-Bourg, Pl. St-Michel

N° DIDOK	Arrêt
70975	Martigny-Croix, croisée
70960	Martigny-Ville, poste

12.5 Liste des arrêts du bus urbain de Scuol

N° DIDOK	Arrêt
82929	Scuol, Belvédère
09747	Scuol, Bogn Engiadina
82923	Scuol, Brentsch/Tulai
82925	Scuol, Bügl Grond
82924	Scuol, Chantröven
82931	Scuol, Chasa Puntota
79689	Scuol, Clozza
82928	Scuol, Manaröl
82932	Scuol, Ospidal/Spital
82926	Scuol, Plaz
82927	Scuol, Porta
83688	Scuol, posta
82930	Scuol, Pratuor
82838	Scuol, Pütvia
79818	Scuol, Runà
79819	Scuol, Serras
09989	Scuol, Stradun/Buorcha
82923	Scuol, Tulai
74861	Scuol-Tarasp, staziun